VULLIENS

PREAVIS MUNICIPAL NO 2011/09

BUDGET 2012

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie, par le présent préavis, de bien vouloir procéder à l'examen de son budget 2012.

En préambule, nous rappelons que **le plafond d'endettement** de la commune pour la nouvelle législature est fixé à **CHF 4'500'000.** L'endettement de la commune au 31.12.2010 s'élevait à environ CHF 3'435'000.

Commentaires sur les principales variations entre les budgets 2011 et 2012

L'engagement d'un employé communal à 40 %, soit deux jours par semaine, engendre une augmentation de tous les postes de salaires en général.

1. Administration : L'augmentation d'environ CHF 9'000.- est due d'une part aux nombreuses manifestations prévues en 2012, principalement pour l'Abbaye, mais également pour l'assemblée cantonale des sapeurs pompiers qui sera organisée sur notre territoire, en collaboration avec les communes de Carrouge, Ferlens, Vucherens et Syens. Nous aurons également 2 nonagénaires à fêter.

2. Finances : Pour faire suite à la mise en place de la nouvelle réforme policière, notre taux d'impôt passe de 79 à 81 ce qui permet de prévoir une augmentation des revenus d'impôt de la commune d'environ CHF 25'400.-, toujours estimés de manière prudente.
En contrepartie, cette nouvelle participation à charges cantonales de sécurité (chapitre **6**) devrait s'élever à CHF 32'608.-.
Selon les données du Canton, notre contribution au Fonds de péréquation s'élèverait à CHF 191'137.— pour un retour en notre faveur de CHF 249'346.--.
Quant à la facture sociale, elle est toujours à la hausse, pour une contribution prévue à hauteur de CHF 179'605.- (chapitre **7**)

3. Domaines et bâtiments : L'exploitation et l'entretien de nos **forêts** se poursuivent. Quelques subventions sont encore disponibles au Canton.

Tous les travaux relatifs à la grêle du 23 juillet 2009 sont terminés. Il est prévu quelques travaux d'entretien particuliers à la **maison communale** et l'aménagement de sanitaires au battoir.

4. Parcs, place de sports, cimetière : remplacement d'une partie de la haie du cimetière et réaménagement de la place de jeux.

Au domaine des **ordures ménagères et déchets,** la participation des communes vaudoises à la subvention cantonale refusée par Vaud à la SATOM arrive à son terme, ce qui devrait diminuer nos charges d'environ CHF 3'000.- par année. De plus, les coûts d'incinération à la tonne devraient diminuer car la SATOM vend maintenant l'énergie chauffage issue de l'incinération des déchets.

Résultat

Les charges du budget 2012 s'élèvent à CHF 1'700'275, en augmentation de CHF 104'057, alors que **les produits totalisent CHF 1'554'486,** en augmentation de CHF 21'725.
Le résultat laisse apparaître un **excédent de dépenses de CHF 145'789.**

En conclusion nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le budget pour l'année 2012 tel que présenté.

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic	La secrétaire
D. Schorderet	N. Matti

adopté par la Municipalité
en séance du 14 novembre 2011